



**Avenant n°1 à la décision n°19/2017
DELEGATION**

Le Directeur général de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du Directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. BAYLE (Laurent),

Vu la délégation n°19/2017 du 1^{er} janvier 2017 d'Ondine Garcia, Directrice adjointe du département éducation et ressources de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris,

DECIDE

L'ARTICLE 1 est complété comme suit :

Délégation est donnée à Madame Ondine Garcia, Directrice adjointe du département éducation et ressources, administration et développement, à l'effet de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à la pédagogie/documentation musicale :

- à l'attestation de services faits des contrats intermittents du spectacle et des intervenants relevant du régime général.

Les autres termes de cet article restent inchangés.

Cette délégation prend effet le 18 novembre 2019.

ARTICLE 2

Le présent avenant n°1 à la décision sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 18 novembre 2019

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS

221, AVENUE JEAN JAURÈS 75935 PARIS CEDEX 19 | PHILHARMONIEDEPARIS.FR | 01 44 84 45 00
SIRET 391 718 970 00026 | APE 9004Z | TVA IC : FR79391718970